



Affaire Bétharram : communiqué de la fédération des Pyrénées Atlantiques de la Libre Pensée

Une des trois actions engagées collectivement par l'Association Internationale de Libre Pensée est la **lutte contre les crimes des Églises**. L'actualité met de nouveau en pleine lumière, les violences commises au sein de l'établissement d'enseignement privé catholique sous contrat de notre département, le collège-lycée Notre Dame de Bétharram.

Ce 12 février, plusieurs anciens élèves se sont réunis devant cet établissement pour dénoncer l'**omerta** autour des **agressions pédocriminelles, des violences sexuelles et des violences physiques** qui y ont eu lieu.

L'an dernier déjà nous apprenions le dépôt d'une vingtaine de plaintes auprès du procureur de la République et nous demandions justice. Nous savons maintenant que 112 plaintes ont été déposées pour des violences et agressions sexuelles remontant, pour certaines, à plusieurs décennies. **Comment ces violences ont-elles pu se perpétrer si longtemps dans un établissement privé recevant des fonds publics de l'État français, et alors que des plaintes étaient déposées ?**

Cette situation dramatique pour les victimes s'inscrit dans l'ensemble des crimes sexuels commis par l'église dont la « *Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église* » a montré l'ampleur : 330 000 victimes au niveau national.

Keith Porteous Wood, Porte-parole de l'Association Internationale de la Libre Pensée, rapporteur reconnu à l'**ONU** sur ces questions a fait exiger par la **Commission des Droits de l'Homme** en Assemblée plénière que le **gouvernement français réponde officiellement sur son action sur ces crimes commis en France**.

Le **Comité pour les droits des enfants** pointait notamment :

-« le nombre disproportionnellement faible de condamnations pour des cas d'abus sexuels perpétrés par des membres du personnel religieux de l'Église catholique par rapport aux rapports sur l'ampleur des abus et le peu d'indemnités accordées aux victimes ».

Il invitait **instamment** l'État partie à :

*- poursuivre ses efforts pour faire en sorte que **tous les cas d'abus sexuels commis sur des enfants de moins de 18 ans soient signalés**, fassent l'objet d'une enquête et donnent lieu à des poursuites, y compris les abus perpétrés par des personnes de confiance, telles que le personnel de l'Église catholique ;(...)*

*- **garantir des voies de recours et un soutien** appropriés aux enfants victimes d'abus sexuels et de veiller à ce qu'ils **soient indemnisés de manière adéquate** ;(...)*

*- mettre en œuvre les conclusions de la **Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église** et de l'Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation mises en place par les institutions religieuses et, **si nécessaire, ouvrir une enquête indépendante menée par l'État sur ces violations** ;(...)*

Les Gouvernements Macron successifs (Philippe, Castex, Borne) n'ont jamais répondu à cette demande internationale officielle.

Aujourd'hui, face aux déclarations accablantes de Médiapart, le député LFI Paul Vannier a interrogé à l'Assemblée Nationale, M. Bayrou, premier ministre (ancien ministre de l'Éducation nationale, député de la circonscription et président du Conseil départemental pendant 20 ans) qui a nié être au courant des violences commises à Notre Dame de Bétharram. De nouveaux documents publiés par plusieurs médias, le témoignage d'un juge saisi des viols à Bétharram qui affirme aujourd'hui : « *En 1998, j'ai confirmé à François Bayrou que les faits étaient patents et établis* ». ... remettent en cause les propos du premier ministre et affirment qu'il avait été informé. Si le premier ministre était au courant et a menti à la représentation nationale, **il doit démissionner**.

Pour la Libre Pensée, justice et réparation doivent être rendues aux victimes.

Une des questions qui est posée aujourd'hui est celle des réparations financières dues à ces victimes pour qu'elles puissent se reconstruire, en tout cas pour les aider à le faire, si cela est possible.

L'Église doit et peut payer ces réparations.

Ainsi le diocèse de Bayonne -sans compter les biens des diverses congrégations catholiques- dispose de 39,2 millions d'€ de patrimoine foncier et immobilier et de 30,3 millions d'€ de trésorerie (*Source : chiffres 2019 - Comptes des associations diocésaines, Complément d'Enquête, FNLP*).

Toute la lumière doit être faite, les coupables jugés, les victimes reconnues dans leur droit et indemnisées.

Pau le 13/02/2025